

<u>Leçon 10</u>	Samedi	24 MAR 2012	(0800 – 1030 h) (1045 – 1200 h)	EXERCICES PRATIQUES EXERCICES PRATIQUES
<u>Leçon 11</u>	Samedi	24 MAR 2012	(1300 – 1415 h)	EXERCICES PRATIQUES
<u>Leçon 12</u>	Samedi	24 MAR 2012	(1430 – 1700 h)	EXERCICES PRATIQUES
<u>Leçon 13</u>	Jeudi	29 MAR 2012	(1930 – 2200 h)	EXERCICES PRATIQUES
<u>Leçon 14</u>	Samedi	31 MAR 2012	(0800 – 1030 h) (1045 – 1200 h)	EXERCICES PRATIQUES EXERCICES PRATIQUES
<u>Leçon 15</u>	Samedi	31 MAR 2012	(1300 – 1415 h)	EXERCICES PRATIQUES
<u>Leçon 16</u>	Samedi	31 MAR 2012	(1430 – 1700 h)	« Pré-examen » Phases 1 et 2

IL EST ILLUSOIRE D'ESPÉRER OBTENIR L'EXTENSION RTI (anglais) SANS DE BONNES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES !

De plus, à partir du 5 mars 2008, suite à l'introduction des « LPR Level 4 » (Language Proficiency Requirements), l'examen RTF comporte 4 parties, à savoir :

- Phase 1 : Examen théorique (selon JAR-FCL 091 et 092)
- Phase 2 : Examen pratique au sol (Vol simulé, phraséologie standard en premier lieu)
- Phase 3 : Vérification de la compréhension auditive « Listening comprehension »
- Phase 4 : Vérification de l'aisance verbale « Oral interaction »

Les phases 3 et 4 ne sont nécessaires que pour l'usage de la licence radio à l'étranger. En cas de réussite à l'examen en français (phases 1 et 2), les candidats de langue maternelle française acquièrent automatiquement les phases 3 et 4. Pour l'examen en anglais, les phases 3 et 4 seront testées (lors d'une autre session) si les deux premières ont été réussies

Lieu : Club house - Salle de théorie

Instructeurs : Bernard Schwander bschwander@sunrise.ch P 022 361 30 92
Ch. de Bonmont 21, 1260 Nyon N 079 205 84 05

Aldo Stancheris aldo.stancheris@bluewin.ch P 026 660 08 35
Rte des Bays 8, 1562 Corcelles-Payerne N 079 297 00 97

Matériel :

- VFR Manual Switzerland et carte OACI
- Manuel de radio aéronautique « Speaking VFR » de Blaise Wenger
- Documents fournis pendant le cours

Examen final RTF OFAC : Selon sessions officielles AIC B

Remarque : Lors du pré-examen, les candidats dont les connaissances seront jugées insuffisantes seront priés de se présenter à un examen ultérieur, après un complément de formation qui n'est pas inclus dans le présent cours.